

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :

**OPERATION « CŒUR
DE VILLE » N°2017-
13 - PROJET
D'AMENAGEMENT
SUR LE SECTEUR «
RUE DE L'HOPITAL -
RUE DES
REMPARTS »:
ACQUISITION DES
PARCELLES AH 639
ET 640
APPARTENANT A
MONSIEUR LUDOVIC
GARROUSTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 29.06.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29.06.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE

DU :
12 JUL. 2017

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
M. DEMANGEOT François donne procuration à M. TAURINES André,
M. CASTILLO Jean-Claude donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme SOULIER Agnès,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement sur le secteur « rue de l'Hôpital - rue des Remparts », sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés, devant permettre la création de 14 places de stationnement à proximité immédiate du centre-ville.

Ce projet a été approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2014-334 du 18 septembre 2014.

Pour réaliser cette opération, la Ville s'est portée acquéreur d'une maison située 25 rue de l'Hôpital et 12 rue des Remparts, cadastrée section AH n° 639 et 640 appartenant à Monsieur Ludovic GARROUSTE.

Suite aux négociations engagées avec le propriétaire, ce dernier a donné son accord en vue d'une cession amiable des parcelles au prix de 50000.00 Euros net, motivé par deux estimations réalisées par des agences immobilières.

Aussi considérant :

- qu'il n'est pas fait obligation de saisir le Service France Domaine, lorsque la valeur du bien est estimée en dessous du seuil de consultation (180 000 Euros) conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes
- l'intérêt que représente ce projet pour la Ville

Monsieur le Maire indique que le prix demandé par Monsieur GARROUSTE, au regard de tous les éléments précités, paraît raisonnable et acceptable pour la collectivité.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier au prix de 50 000.00 Euros net.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 04 juillet 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AH n° 639 et 640 appartenant à Monsieur Ludovic GARROUSTE, telles que matérialisées sur le plan annexé à la présente, au prix de 50 000.00 Euros net,

PRECISE que le règlement du prix interviendra dès la signature de l'acte intervenue et avant l'accomplissement des formalités de publication au service de la publicité foncière de Carcassonne,

DISPENSE le propriétaire à produire les diagnostics immobiliers et le certificat de contrôle de conformité des branchements d'assainissement, l'immeuble étant voué à la démolition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire,

PRECISE que les honoraires du notaire sont à la charge de la Commune,

PRECISE que l'opération est inscrite au budget de la Ville 2017, opération 9006, Aménagements urbains, nature 2113.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

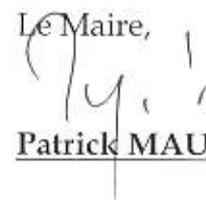
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 05 juillet 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
11 JUIL. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
10 JUIL. 2017
Par publication le :
12 JUIL. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 10/07/2017
N°011-211100763-20170705-2017-178-DE

PLAN DE SITUATION

